



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Mission Transitions écologiques et territoriales**

FICHE AVIS ADS

Charleville-Mézières, le 10 juillet 2025
À l'attention du pôle ADS

Date de Dépôt : - 17/06/2025
Dossier n° - PC 008 327 25 00005
Projet : Implantation d'une centrale
photovoltaïque au sol à Nouvion-sur-meuse

**Date de réception
07/07/2025
Date limite de réponse
07/08/2025**

Avis de la Mission transitions écologiques et territoriales Au titre de la biodiversité

La demande présentée pour l'obtention du PC 008 327 25 00005 sur la commune de Nouvion-sur-meuse portant sur la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Le projet n'est pas situé sur une zone d'accélération des énergies renouvelables.

Sur les enjeux de biodiversité, le dossier doit faire l'objet d'une demande de dérogation espèces protégées, qui n'a pas encore été déposée. L'étude d'impact mentionne ce fait. En conséquence, il conviendra de conditionner, le cas échéant, la délivrance du permis de construire à l'obtention préalable de cette dérogation.

Le responsable de la Mission
transitions écologiques et territoriales

Julien Bosse